

PUBLICATION du 23 mars 2020

DORSAL va procéder à des travaux et construire un réseau de communications électroniques sur la commune de **Cressat** (code INSEE 23068) et la commune de **Vigeville** (code INSEE 23262)
Le réseau sera créé le long de la RD990. Il aura une longueur de 2,800 m en artère aérienne neuve.

Coordonnées (WGS84) de l'origine X : 2.053 – Y : 46.101 et de destination X : 2.061 - Y : 46.084.

Ces travaux n'entrent pas dans le cadre des coordinations, enfouissements et dissimulations de réseaux et ils seront effectués en plantation de poteaux téléphoniques neufs conformément au règlement de voirie.

En application de la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 (art L.49 du Code des Postes et Communications Electroniques), et du décret n° 2010-726 du 28 juin 2010, les collectivités ou opérateurs devront faire connaître auprès de DORSAL, dans un **délai de six semaines à compter de la date de la présente publication**, leur intérêt pour ce projet.

Sans aucune réponse à l'issue du délai précisé ci-dessus, DORSAL procédera à l'activation de la phase opérationnelle.

La demande motivée de l'opérateur ou de la collectivité territoriale, est à adresser en lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte DORSAL
27, boulevard de la Corderie - Bâtiment D
87031 LIMOGES
Contact : Téléphone 05 87 21 30 70
Mail : contact@dorsal.fr